



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès au traitement des migraines chroniques

Question écrite n° 800

Texte de la question

Mme Christelle Petex appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation particulièrement préoccupante des patients souffrant de migraines chroniques sévères, dont le quotidien est lourdement impacté par cette maladie reconnue comme handicapante. Ces patients se voient proposer, après l'échec de traitements conventionnels, un protocole d'injection d'anticorps monoclonaux à l'hôpital, un traitement symptomatique et préventif permettant de réduire significativement la fréquence et l'intensité des crises. Ce traitement, bien qu'efficace, est contraignant. Administré en intraveineuse, il mobilise un lit d'hôpital pendant plusieurs heures, avec un coût de prise en charge estimé entre 450 et 500 euros par injection. Il est à noter qu'une alternative existe, consistant en l'administration sous-cutanée du même traitement par un médecin généraliste, sans hospitalisation, mais cette option n'est pas prise en charge par l'assurance maladie et coûte environ 500 euros par mois. Comme Mme la ministre doit le penser, pour la majorité des patients, cette somme est tout simplement inabordable. Face à cette situation, certains médecins, conscients des limites du système actuel, renoncent à soumettre des dossiers de demande de prise en charge, sachant que les chances d'acceptation sont minces et que seuls quelques patients ayant participé à des phases tests bénéficient actuellement de ce traitement en France. En ce sens, Mme la députée s'interroge sur la disparité de prise en charge de ce traitement entre la France et d'autres pays comme la Suisse, où il est entièrement remboursé et sur l'absence de considération pour les patients migraineux, alors que leur maladie est reconnue comme handicapante et que les crises fréquentes peuvent mener à un épuisement physique et psychologique. Elle lui demande de bien vouloir clarifier les raisons pour lesquelles ce traitement n'est pas plus largement accessible et pris en charge en France et d'expliquer quelles mesures le Gouvernement envisage de mettre en place pour permettre un accès équitable à ce traitement essentiel pour tous les patients migraineux.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle Petex](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 800

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5445